

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1080 :

Aménagement du centre bourg de la Ravine des Cabris - passation d'un avenant n°1 au marché de travaux, lot n°2 « Eclairage public » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphan (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

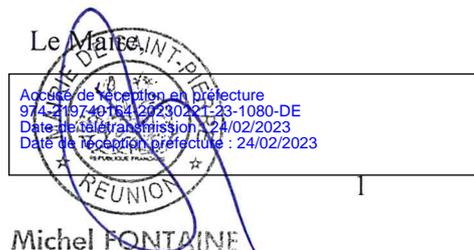
ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 2197 40162 20230221-23-1080-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1080 : Aménagement du centre bourg de la Ravine des Cabris - passation d'un avenant n°1 au marché de travaux, lot n°2 « Eclairage public » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération intitulée « Aménagement du Centre bourg de la Ravine des Cabris », le lot n°2 « Eclairage public » a fait l'objet d'une attribution à l'entreprise BAGELEC REUNION SAS approuvée par délibération affaire n°15/700 du Conseil municipal en date du 03 mars 2022.

Du fait de la prise en compte des préconisations du futur schéma directeur de l'éclairage public, des modifications au programme initial des travaux ont été apportées par la Commune de Saint-Pierre.

Il est à noter que les modifications portent notamment sur la mise en place d'un dispositif de télégestion de l'éclairage public.

Ainsi, il importe de faire un avenant n°1 afin d'une part, de prendre en compte les prix nouveaux issus des modifications de prestations et d'autre part, d'inclure l'ajustement du marché par rapport aux plus et moins-values.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 23 368,00 € HT.

Le montant estimatif initial du marché est de 179 768,00 € HT.

Le nouveau montant du marché après l'avenant n°1 s'élève, désormais, à la somme de 203 136,00 € HT, soit une augmentation de 13%.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 822 2312 2182200240 RE23000003

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la passation de cet avenant n°1 au marché de travaux, lot n°2 « Eclairage public »,**

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER cet avenant n°1 avec l'entreprise BAGELEC REUNION SAS sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE,



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1080-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023